

en cette commune, voisins de défunt
lesquels ont signé, après lecture faite
le présent acte qui a été fait double en
leur présence et constaté suivant la
loi par nous Dufour Honoré, maire de
la commune sus-dite, remplissant les
fonctions d'officier public de l'état civil
L. HACHE
J. Bonnet
Dufour